



LES VICTOIRES DES TRAVAILLEUR·SES AVEC LA CGT #4

La CGT vous informe de batailles victorieuses menées par les travailleur·ses de l'UT2J avec le soutien de la CGT.



DROIT DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

Une collègue contractuelle faisait face à une situation apparentée à du harcèlement d'ambiance en raison d'un trouble de santé.

Aucune réponse n'a été apportée par la cheffe d'établissement, pourtant prévenue à plusieurs reprises. Au lieu de procéder à un aménagement de poste, le **médecin du travail** l'a menacé d'une **déclaration d'inaptitude**, privant la collègue de toute possibilité de conserver son emploi !

La collègue faisait pourtant parfaitement son travail. La difficulté ne venait pas de ses compétences ou de son handicap, mais de l'absence de mesures basiques de prévention.

Le service de prévention oriente alors l'agente vers la CGT !

Saisi par cette injustice et l'inaction de la DRH, le service de prévention indique que la seule façon de "sauver son poste" est d'alerter les syndicats

LA CGT CONTINUE A SE BATTRE POUR :

- des aménagements de poste réels
- des formations sur le harcèlement et le handicap, visible ou invisible
- le respect de la Formation Spécialisée (FS-SSCT)

La CGT accompagne l'agente pour le respect de ses droits :

- signalements dans le registre SST
- courriers à la présidence pour lui rappeler ses obligations
- saisie des organismes concernés et de la Défenseure des Droits
- action intersyndicale

VICTOIRE !

→ L'agente n'a pas été déclarée inapte, mais a bien été maintenue à son poste.

→ Des mesures de prévention ont été mises en place, même si insuffisantes.

Un an et demi après, le travail de notre collègue est reconnu par tout le monde.

Son investissement est crucial pour le fonctionnement fluide de son service.



En cas de problème :

**N'attendez pas,
alertez la CGT !**



Reprenez la main sur votre travail !

Syndiquez-vous !